



VACCINATION
FEMME ENCEINTE

COQUELUCHE

Êtes-vous à jour
de vos rappels ?

LA VACCINATION DE LA FEMME ENCEINTE CONTRE LA COQUELUCHE

- est recommandée dès le 2^{ème} trimestre de grossesse, de préférence entre **20 et 36 semaines d'aménorrhée**
- est recommandée **à chaque grossesse**
- peut protéger les nouveaux-nés pour 1 à 3 mois contre la coqueluche¹

Le savez-vous ?

**Se vacciner quand on est enceinte
c'est se protéger et protéger son bébé¹.**

Vaccination : la prescription et l'administration peuvent être réalisées par votre pharmacien.

**PARLEZ-EN
À VOTRE
PHARMACIEN**

1. Haute Autorité de Santé - Coqueluche : vacciner la femme enceinte pour protéger le nouveau-né (has-sante.fr)